

REPUBLIQUE FRANCAISE

*_*_*_*_*

Département du NORD
Arrondissement de Valenciennes

Délibération du Conseil Municipal de la ville
d'HERGNIES

Séance du 09 juin 2023

Délibération n° 2023-041

L'an deux mil vingt-trois, le 09 juin, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle Léo LAGRANGE, à 19 heures 00, sous la Présidence de Monsieur Jacques SCHNEIDER, Maire.

Présents :

Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Françoise GRARD, Bruno KOPCZYNSKI, Abel MERCIER – Adjoints

Maurice DENIS, Anne VILLAIN, Corinne DERNONCOURT, Marie-Pierre SLATKOVIE, Pasquale CARIDI, Frédéric VINCHENT, Cédric WAWRZYNIAK, Séverine STIEVET, Sandrine DUMONT, Antoine RICHARD, Julie DI-CRISTINA, Christelle GALLIEZ – Conseillers Municipaux

Absents ayant donné pouvoir :

Jean DANGLETERRE qui donne pouvoir à Abel MERCIER
Chantal DOULIEZ qui donne pouvoir à Marie-Pierre SLATKOVIE
Alain BLANCHART qui donne pouvoir à Bernard BOURLET
Dominique LAMBERT qui donne pouvoir à Jacques SCHNEIDER
Laurent SIGUOIRT qui donne pouvoir à Frédéric VINCHENT
Séverine CLEMENT qui donne pouvoir à Séverine STIEVET
Betty VREVIN qui donne pouvoir à Françoise GRARD

Absents :

Didier GODMEZ
Virginie VAN VOOREN

A été nommée secrétaire de séance : Corinne DERNONCOURT

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de présents : 18

Qui ont pris part à la délibération : 25

Date de la convocation : 02 juin 2023

Objet : Contrat de location d'espaces techniques (CIV) Valenciennes Métropole – avenant n°1

Préambule :

Par décision en date du 31 janvier 2018 Valenciennes Métropole a pris en location auprès de CIV des espaces techniques. Il s'agit d'un espace dédié composé de 8 baies de 47U soit 11,52m² situé au sein de la salle technique N°2 du Data Center sis à ANZIN (59410), lieudit rue de l'Escaut figurant au cadastre sous les références AE n°416.

Valenciennes Métropole entend donner accès aux communes de son territoire qui le souhaitent ces infrastructures afin de leur permettre d'héberger physiquement leur serveur.

Lors du Conseil Municipal en date du 04 mars 2019, une convention pour la mise à disposition d'espaces techniques a été votée (délibération n°2019-008). Pour rappel, les espaces loués sont exclusivement destinés à l'accueil de matériels informatiques de type serveurs, propriétés de la commune.

Suite à l'augmentation du tarif unitaire HT de la location d'unité par le CIV depuis du 1er mars 2023, les conditions financières du « contrat de location d'espaces techniques » sont modifiées par l'avenant 1 à compter du 1er mars 2023.

Vu la délibération n°2019-008 en date du 04/03/2019,

Vu le contrat de location signé avec la CAVM en date du 18 mars 2019,

CONDITIONS FINANCIERES AVENANT 1 :

« Une baie est constituée de 47U (*U = unité standard de stockage d'un serveur _ le nombre de U dépend de la taille du serveur*),

3U par baie sont nécessaires à la CAVM pour l'administration technique de la baie, il reste donc 44U disponibles pour la mise à disposition aux communes. La baie est louée par la CAVM à CIV pour un montant de 1200€ HT pour 1 mois (900€ HT d'espace et 300€ HT pour 3000W).

La location est consentie et acceptée moyennant **un loyer mensuel forfaitaire de 30.10 € HT par mois l'unité » (pour mémoire, auparavant 27,30 € HT l'unité).**

Pour la commune d'HERGNIES, 8 U sont nécessaires (annexe 6 du contrat), ainsi le montant mensuel HT de la location est de 30.10 € X 8 = 240.80 €.

« Le paiement du loyer s'effectuera à terme échu au trimestre à réception du titre de recette émanant de Valenciennes Métropole. Le détail des sommes dû sera indiqué sur l'annexe 6.

Le prix du loyer pourrait être révisé annuellement à la date anniversaire du présent contrat, selon la formule prévue en Annexe 2, en prenant comme référence les indices du mois précédant la date du présent contrat et de la date anniversaire.

En cas de retard de paiement du loyer à son échéance, le trésorier payeur exercera ses droits de recouvrement au titre des sommes dus. Les autres dispositions sont inchangées. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité par 25 voix pour,

- **d'émettre un avis favorable à l'avenant n°1 (projet joint à la présente délibération) du contrat CAVM de location d'espaces techniques (CIV) modifiant les conditions financières,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 du contrat de prestation de service joint et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,**

DIT

- **Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Jacques SCHNEIDER

Acte rendu exécutoire compte tenu de la :

- Transmission au contrôle de légalité le : 23/06/2023

- Publication sur le site internet de la ville le : 26/06/2023